



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/71

14 janvier 1992

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

JAN 16 1992

19/Jan 1992

Quarante-septième session

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 13 janvier 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Portugal auprès
de l'Organisation Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et en français, de deux déclarations de la Communauté européenne et de ses Etats membres, émises à Lisbonne le 10 janvier 1992 (voir annexes).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

ANNEXE I

Déclaration sur la Yougoslavie, publiée à Lisbonne
le 10 janvier 1992 par la Communauté européenne et
ses Etats membres

La Communauté et ses Etats membres se félicitent de la reprise de la Conférence sur la Yougoslavie, sous la présidence de lord Carrington, et lancent un appel à toutes les républiques pour qu'elles s'engagent pleinement à oeuvrer pour son succès.

La Communauté et ses Etats membres soutiennent fermement les efforts de l'Emissaire spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour promouvoir le cessez-le-feu agréé à Sarajevo, le 2 janvier 1992. Ils se félicitent chaleureusement de la décision du Conseil de sécurité des Nations Unies d'envoyer immédiatement en Yougoslavie un groupe d'officiers de liaison, qui travailleront ensemble de façon étroite avec la Mission de vérification.

La Communauté et ses Etats membres réitèrent leur indignation au sujet de l'agression intolérable contre les hélicoptères de la Mission de vérification, d'autant plus que des garanties formelles sur la sécurité des membres de la Mission de vérification avaient été données par les parties au conflit. Ils demandent instamment aux autorités à Belgrade, ainsi qu'à la JNA, de coopérer pleinement avec la Commission d'enquête, sous les auspices du Chef de la Mission de vérification, pour permettre que les responsables soient déférés en justice.

La Communauté et ses Etats membres soutiennent pleinement les efforts du Chef de la Mission de vérification visant à s'assurer, par des garanties strictes et claires sur la sécurité des membres de la Mission, que d'autres incidents ne se produisent.

La Communauté et ses Etats membres soulignent que les activités de la Mission de vérification de la Communauté européenne en Yougoslavie restent un élément clef d'une solution pacifique de la crise actuelle. Ils soulignent une fois encore le courage dont font preuve les membres de la Mission de vérification et espèrent que le processus de paix se poursuivra avec une détermination renouvelée.

ANNEXE II

Déclaration sur le Montenegro, publiée à Lisbonne
le 10 janvier 1992 par la Communauté européenne
et ses Etats membres

La Communauté et ses Etats membres se félicitent de la reprise de la Conférence sur la Yougoslavie, le 9 janvier 1992 à Bruxelles, et notent avec satisfaction que toutes les parties au conflit étaient présentes.

La Communauté et ses Etats membres reconnaissent la contribution apportée par les parties yougoslaves pour faire avancer une solution pacifique au conflit. Dans ce contexte, ils notent en particulier la contribution du Montenegro dans la création des conditions nécessaires à la poursuite de la Conférence, permettant par là que les négociations sur une solution politique globale progressent.

La Communauté et ses Etats membres s'appêtent en conséquence à adopter en faveur de cette république des mesures positives similaires à celles existant vis-à-vis d'autres républiques.
